

EXIGENCES POUR LES OFFICIEL·LES CANADIEN·NES



Tous les officiels doivent :

- Être âgés de 18 ans ou plus
- Être résidents du Canada
- Avoir un minimum de 2 ans d'expérience comme entraîneur·e ou athlète *
- Avoir complété la formation pour les juges dans leur province ou territoire de résidence
- Avoir complété un minimum de 5 heures d'observation/mentorat dans leur province, ou avoir jugé plus de 30 heures au cours des 2 dernières années **
- Détenir une adhésion de juge avec leur province et avec Cheer Canada
- Avoir complété une vérification des antécédents judiciaires
- Avoir réussi les examens de Cheer Canada dans la catégorie qu'ils souhaitent juger
- Avoir complété la formation « Sport sécuritaire » du PNCE
- Avoir complété la formation « Prise de décisions éthiques » du PNCE

* ou avoir jugé plus de 30 heures au cours des 2 dernières années

** possibilité de faire le mentorat hors province moyennant des frais